



SECURITE ET STATIONNEMENT

Il est temps que les choses avancent

Madame la Directrice Interrégionale,

Depuis des années, **FO Justice** se bat afin que la situation du stationnement sur le domaine s'améliore, notamment pour les personnels du CP postés en service de Soir.

Cette année, notre organisation syndicale a obtenu en CTS l'interdiction d'accès véhiculé aux intervenants extérieurs. Demande indispensable qui a permis de libérer de précieuses places de parking. Malgré une situation améliorée, cela ne suffit pas.

Nos demandes, vous les connaissez déjà :

(Cf. tract du 6 mai 2021 & lettre ouverte du 19 novembre 2021) :

- L'installation d'écriteaux devant les places de la cour d'honneur : **Réservé CP Rennes - Service Soir**. A minima une dizaine de places ;
- L'interdiction d'accès véhiculé aux intervenants extérieurs, c'est chose faite ;
- L'ouverture des garages inoccupés (qui sont malheureusement aujourd'hui tous occupés) ;
- Un marquage au sol bien visible délimitant les places se situant sous les arbres, côté bâtiment A, afin d'inciter les personnels à ne plus occuper deux places au lieu d'une ; ...

Aujourd'hui, il est plus que temps de nous accorder la « réservation » de places de parking sur la cour d'honneur. Les personnels concernés ont déjà été trop patients !

Nous souhaitons également vous alerter sur un autre point, qui met GRANDEMENT A MAL la sécurité des personnels du CP Rennes et du Siège DI : Les nombreux stationnements sauvages à la sortie du portail véhicules.

On nous parle de menaces terroristes, auxquelles on sensibilise les agents, de plan Vigipirate, qui reste un dispositif permanent de vigilance, **et on laisse une telle situation perdurer !**

FO Justice vous demande de faire appel à la ville de Rennes ou toute autre autorité légitime afin de sécuriser cet accès. Un QPR a vu le jour au CP Rennes, cela devrait sensibiliser davantage. La sécurisation du domaine est primordiale. Inutile de vous rappeler que les personnels sont des cibles potentielles.

Autre problématique : en cas d'urgence, **cela fait perdre un temps considérable aux véhicules d'intervention !** Il est parfois impossible de passer tellement les véhicules y sont entassés.

Enfin, ce stationnement sauvage empêche toute visibilité aux personnels lorsqu'ils quittent le domaine ! Entre la circulation des **véhicules** ET les **piétons**, les **vélos** et les **trottinettes** qui **surviennent de toutes parts**, c'est devenu une mission très délicate que de s'engager sur la voie ! Situation extrêmement accidentogène dont la responsabilité risque fort d'incomber aux personnels le cas échéant.

FO Justice attend de réelles avancées sur ce sujet, **indispensables à la sécurité de tous.**

Le 22 11 2022

